

PROCES VERBAL N° 8 : CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUN 2023 CONDEZAYGUES.

- Conseillers présents : D Casini, A Combe, M Fauquet, C Fauverte, B Leveur, M Lopes, M Maiouf, C Meleiro, D Allaoua (20h51), C Dauriac, E Grasset, C Laporte et V Bonnifon.
- Procurations : J L Durou à C Laporte.
- Conseiller absent : L Detrain.
- Secrétaire de séance : Viviane Bonnifon.

À noter la présence de Mme Stéphanie Tersou, Secrétaire de Mairie.

Début de séance : 20 h 31.

- VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX :

Validation des procès-verbaux n° 6 et n° 7 des Conseils Municipaux des 28 Mars et 9 juin 2023 à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

- MOTION POUR LA PERENNITE DE L'UNITE PÔLE FEMME-ENFANT DU PSV :

La loi RIST vise à encadrer les salaires des médecins intérimaires, rémunérations parfois exorbitantes. Néanmoins, ces médecins sont indispensables à la pérennité des soins.

Les pédiatres exerçant à l'Hôpital d'Agen ne souhaitant plus venir pour des sommes moindres, l'ARS a réagi et souhaitait déplacer les deux pédiatres de Villeneuve sur l'hôpital d'AGEN, ce qui aurait entraîné la fermeture de la pédiatrie de Villeneuve et de la maternité.

Ce pôle Mère-enfant couvre un territoire immense et les élus se mobilisent pour défendre cette offre de soins indispensable.

À l'unanimité, les conseillers présents et représentés soutiennent cette motion.

- MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DU CADASTRE DE PROXIMITE EN LOT-ET -GARONNE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un communiqué rédigé par les secrétaires départementaux CGT et Solidaires Finances Publiques 47 ainsi que d'un courrier de la direction de la DGFIP. Il en fait la lecture.

L'intersyndicale Solidaires et CGT Finances Publiques du Lot-et-Garonne alerte sur la situation actuelle des géomètres du cadastre à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en général et dans le Lot-et-Garonne en particulier. Elle pointe du doigt la mise en place de mesures visant à innover en matière de cadastre et s'inquiète de l'utilisation de l'intelligence artificielle. La méthode sera élargie au foncier bâti.

La direction de la DGFIP, quant à elle, se veut rassurante.

À l'unanimité, les conseillers présents et représentés soutiennent cette motion.

- SUBVENTION ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS : FÊTE DE LA MUSIQUE 2023 :

Très bon bilan de la fête de la Musique avec une programmation de qualité.

La municipalité doit rembourser à l'Association Culture et Loisirs le cachet des groupes qui se monte à 865,02 €.

Il est proposé de les rembourser à hauteur de 866 €.

Vote POUR à l'unanimité des Conseillers présents et représentés.

La Mairie doit aussi payer des cotisations au GUSO pour 4 artistes intermittents du spectacle.

Au total, la municipalité aura payer 1 200 € pour l'ensemble des groupes.

Spectacle de rue du lendemain très sympa mais peu de monde, c'est dommage.

- FIXATION DUREE AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES 2023 :

La Commune de CONDEZAYGUES a financé, au 1er semestre 2023, des travaux à la Résidence du Château, d'enfouissement des réseaux public pour un montant de 5 637.05 € et d'extension de l'éclairage public pour un montant de 6 830.69 €, effectués par le Syndicat Territoire Energie 47.

Monsieur le Maire propose de fixer à 3 ans la durée d'amortissement de ces subventions d'équipement versées à un organisme public.

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

- REVISION DES LOYERS COMMUNAUX 2023 :

Monsieur le Maire rappelle que les loyers des deux logements communaux sont revalorisés annuellement sur la base de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre.

L'année dernière les loyers communaux ont déjà subi une hausse exceptionnelle de 2.48%. Cette année, le taux de variation est encore plus élevé, les deux loyers subiraient ainsi une hausse de 3.49 %, ce qui porterait désormais :

- Le loyer du logement de l'ancien presbytère à 477.25 € (+ 16.09 €)
- Le loyer du logement de l'ancienne école à 573.13 € (+19.33 €)

Il propose de fixer les loyers des deux logements communaux à leur montants actuels et de ne pas répercuter de hausse cette année, à savoir :

- Le loyer du logement de l'ancien presbytère à 461.16 €
- Le loyer du logement de l'ancienne école à 553.80 €

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

• DECORATIONS DE NOËL : PRESENTATION DES DEVIS :

Afin de décorer le rond-point de Lalandette durant les fêtes de fin d'année, Monsieur le Maire, propose d'acheter une décoration rétroréfléchissante. Celle-ci n'a pas besoin d'être branchée au réseau électrique car comme pour les panneaux de signalisation, c'est la réverbération des phares des véhicules qui permet son illumination. Ainsi la décoration se voit aussi bien de jour que de nuit, sans consommation énergétique

L'entreprise DECOLUM propose un devis pour la fourniture d'un décor « Joyeuses Fêtes » de 3m50, dont le montant H.T. s'élèvera à la somme de 898.00 € (T.T.C. 1 077.60 €).

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

• CONVENTION DE CONTRÔLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET RECREATIFS :

La création de l'espace jeunesse à l'entrée du Bourg étant terminé, il convient désormais d'en contrôler annuellement les équipements.

Par la suite, il faudra également contrôler les équipements du futur parcours sport-santé.

Il présente la proposition de l'entreprise SOLEUS.

L'ensemble des prestations se fait sous forme de forfait selon les bases tarifaires suivantes :

- Forfait de 1 à 7 équipements : 180.00 € HT (216.00 € TTC)
- Forfait de 8 à 13 équipements : 240.00 € HT (288.00 € TTC)
- À partir du 14ème équipement : 12.50 € HT (15.00 € TTC)

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés

• DECISION MODIFICATIVE N°1 : ESPACE JEUNESSE :

Afin de régulariser un problème de perception de FCTVA, nous devons réintégrer dans l'exercice comptable 2023, les travaux de l'espace jeunesse en les réimputant à un article éligible.

Pour pouvoir passer les écritures comptables nécessaires, il convient d'établir une décision modificative du budget :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant	Article (chapitre) - opération	Montant
2138 (21) - opération 59 Autres constructions	95 000.00 €	212 (21) - opération 59 Agencements et aménagements	95 000.00 €
Total Dépenses	95 000,00 €	Total Recettes	95 000,00 €

Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

- TRAVAUX COLUMBARIUM N°3 : CHOIX ENTREPRISE :

En raison de demandes de plus en plus nombreuses de dépôt d'urnes funéraires, Monsieur le Maire propose la création d'un nouveau columbarium composés d'un 20 aine de cases.

Il présente les devis transmis par trois entreprises :

- ACV GRANIT (Castres) 9 756.00€ (18 cases) (Création sans montage).
- PERIGORD GRANIT : 10 800.00 €. (21 cases).
- ARTCASE : 13 947.60 € (20 cases)

L'entreprise Artcase a été retenue à la majorité des conseillers présents et représentés, à noter 2 abstentions ; V Bonnifon et JL Durou.

- SAUR : CONVENTION CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :

La responsabilité de la défense en eau contre l'incendie relève des pouvoirs de police du Maire. Monsieur le Maire rappelle que la collectivité dispose sur son territoire, d'un système de protection contre l'incendie constitué de 12 poteaux incendie à ce jour.

Soucieuse de conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, la Commune a confié à la SAUR, l'entretien des poteaux incendie communaux. La précédente convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2022 et il convient de la renouveler pour 4 ans.

La SAUR assure l'entretien des ouvrages et appareils de défense contre l'incendie de la Collectivité, en vérifie leur fonctionnement, et apporte les conseils pour leur maintien en bon état de service.

Le coût sera augmenté, il passera de 66,60 € à 76 € pour le contrôle de chaque bouche à incendie. Vote POUR à l'unanimité des conseillers présents et représentés pour le renouvellement de la convention avec la SAUR

- ADRESSAGE :

M. Croisile souhaiterait que le numéro de son ancien Gîte (N°35) soit supprimé et qu'il ne garde que le numéro de son habitation (N°33).

Vote POUR à la majorité des Conseillers présents et représentés, à noter 6 abstentions : D. Allaoua, B. Leveur, D. Casini, C. Meleiro, A. Combe et V. Bonnifon.

- QUESTIONS DIVERSES :

1) Poteaux de la fibre : De très nombreux poteaux ont été implantés.

La fibre se déploie petit à petit sur notre territoire et il est à déplorer la pose de très nombreux poteaux.

2) Parcours Santé :

L'implantation est en cours (pose Boisdexter et terrassement par Bottacin).

3) Elections Sénatoriales :

Des rencontres auront lieu dans la Commune :

Deux sont déjà programmées : 5 Juillet Mme Bonfanti et 19 Juillet M. Moga.

4) Dimanche 31 Mars 2024:

Candidature déposée auprès de l'Ecole des Arts pour recevoir les jeunes de l'Ecole des Arts pour « Scène en herbe ».

5) En 2024, la Fête de la Musique aura lieu le 21 Juin, possibilité le samedi 22, à voir...

6) Panneaux des communes en Occitan :

Action du département afin de promouvoir la langue occitane.

Le panneau en occitan et son support pourront être intégralement pris en charge par le Département en principe.

Vote POUR à la majorité des conseillers présents, à noter deux abstentions : M Fauquet et B Leveur.

V Bonnifon est chargée de trouver le nom de la commune en Occitan.

Cette implantation sera prévue pour 2024.

7) Nom du City Stade et du Point Lecture :

M. Fontayne a été proposé pour le City Stade et JC Bouzerand pour le point lecture.

8) Eclairage public à Cazals Redouns :

Eclairage public éteint le soir à partir de 23 h depuis 1 semaine.

9) Collège à Libos :

Année très compliquée, manque de professeurs, mauvaise ambiance....

La communication entre les professeurs et la directrice est compliquée.

Un collectif de parents s'est constitué, des actions sont menées.

10) Effectifs dans les écoles :

Le lundi 26 Juin, a eu lieu le conseil d'école à la Primaire et à la maternelle.

À la rentrée 2023, il n'y aura pas de suppression de classes dans les écoles élémentaire et primaire de Monsempron-Libos.

En revanche, il y aura la fermeture d'une classe à l'Ecole Ste Marie.

Fin de séance : 22h39

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

- D 2023-20 Motion pour la pérennité de l'unité pole femme-enfant du PSV,
- D 2023-21 Motion pour le maintien d'un service public du cadastre de proximité en Lot-et-Garonne,
- D 2023-22 Subvention à l'association Culture et Loisirs dans le cadre de la Fête de la Musique 2023,
- D 2023-23 Durée amortissement subventions d'équipement versées,
- D 2023-24 Révision des loyers des logements communaux,
- D 2023-25 Achat décoration de Noël : Rond-point de Lalandette,
- D 2023-26 Convention de contrôle des équipements sportifs et récréatifs,
- D 2023-27 Décision Modificative N°1- Espace jeunesse,
- D 2023-28 Création d'un 3^{ème} columbarium : choix entreprise,
- D 2023-29 Convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie 2023-2026,
- D 2023-30 Adressage Normalisé- Suppression numérotation.

La secrétaire de séance,
Mme Viviane BONNIFON



Le Maire,
M. Éric GRASSET

